



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Dégradation des conditions de travail des agents en psychiatrie

Question écrite n° 1882

Texte de la question

M. Maxime Amblard attire l'attention de Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur la situation critique que subissent les agents paramédicaux et médicaux en psychiatrie dans le sud meusien. Les conditions de travail se détériorent à un point tel qu'elles compromettent la sécurité des agents comme celle des patients. Dans les services accueillant des patients atteints de troubles graves du comportement, les équipes se retrouvent régulièrement en sous-effectif et ne disposent pas de personnel suffisamment formé. Pour combler les absences, le recours à des intérimaires et au personnel dit « Hublo » (agents volontaires mais non spécialisés) est devenu monnaie courante. Cette situation place les agents en grande difficulté pour assurer la prise en charge des patients, ce qui accroît les risques d'incidents et crée des tensions au sein des équipes. Les conséquences de cette pénurie de personnel se manifestent également par des manques lors de « situations critiques ». Par exemple, des incidents ont été signalés en l'absence de médecins alors que la sécurité des agents et des détenus nécessitait une surveillance médicale. Cette absence de personnel médical qualifié dans des moments clés nuit à la sûreté et au bon fonctionnement des services. Le manque de continuité dans les soins pose aussi problème. Dans les services de soins chroniques, des interruptions dans le suivi médical en raison du manque de personnel, notamment psychiatrique, ont conduit à des agressions physiques contre des agents. Le recours à des intérimaires, faute de psychiatre dédié, rend la gestion des patients instable et dangereuse. Les agents subissent également des menaces et des pressions de la part de familles qui expriment leur frustration face à l'impossibilité de répondre à toutes les demandes, faute de personnel. Les partenaires sociaux soulignent que la surcharge de travail expose les agents à des risques supplémentaires, à la fois physiques et psychologiques et demandent la mise en place d'une prime de risque pour les agents concernés. Face à cette situation, M. le député souhaite connaître les mesures que le ministère envisage pour renforcer les effectifs et améliorer les conditions de travail dans ces services, afin de garantir la sécurité des agents et la continuité des soins en psychiatrie. Il souhaite également être informé de sa position concernant l'instauration d'une prime de risque pour les agents, en reconnaissance des conditions de travail dégradées et des risques encourus, tels que décrits ci-dessus.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Amblard](#)

Circonscription : Meuse (1^{re} circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1882

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : Santé et accès aux soins

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 novembre 2024](#), page 5938